À PARTIR DU 3 FÉVRIER PROCHAIN

La carte Chifa valable partout

L'élargissement de l'utilisation de la carte Chifa sur tout le territoire national se fera à partir du 3 février prochain, a annoncé, hier, Tayeb Louh, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

F.-Zohra B. -Alger (Le Soir) - Tayeb Louh, qui intervenait hier en marge du regroupement national des directeurs d'agence de la Cnas, a expliqué lors d'une conférence de presse que le système de la carte Chifa est appliqué sur tout le territoire national et que dans quatre mois, les assurés pourront utiliser leur carte dans toutes les wilayas du pays et pas seulement dans leur wilaya d'origine. Cette nouvelle mesure de modernisation, explique le premier responsable du secteur, représente la deuxième phase du programme.

A partir du 3 février 2013, le système de contrôle médical sera adapté et opérationnel sur tout le territoire national, à travers le système de contrôle à distance, a expliqué le ministre. «Je suis satisfait des étapes parcourues grâce aux experts en informatique et aux autres travailleurs du secteur.

Moderniser les prestations est un programme complet de réforme comme cela est le cas de la modernisation des techniques de gestion», a déclaré Tayeb Louh, notant que les réalisations, dont la carte Chifa, représentent un saut qualitatif concernant les services en direction des assurés sociaux.

A cet effet, 23 millions d'assurés sociaux bénéficient de la carte Chifa alors que 8 millions de cartes ont été distribuées.

Par ailleurs, et dans le but de sécuriser les données du Centre national de la carte, un autre centre sera réalisé à Laghouat dans les prochaines semaines, «loin des régions sismiques», a précisé le ministre ajoutant que cette infrastructure sécurisera les données nationales en cas d'incident.

Photo : DR

Moderniser les prestations est un programme complet de réforme.

Le ministre a aussi annoncé que le plafond de 2 000 DA pour une ordonnance deux fois tous les trois mois pour les personnes qui ne sont pas atteintes de maladies chroniques passera à 3 000 DA dès le 3 février prochain dans les officines.

Il existe sur le territoire national 10 000 officines conventionnées. Les directeurs d'agence Cnas, réunis hier, ont débattu du processus d'extension de l'utilisation de la carte Chifa tiers payant et produits pharmaceutiques à l'échelle nationale.

F.-Z. B.

VISITE DE LA MINISTRE FRANÇAISE DU COMMERCE

La relance du partenariat, éternel leitmotiv

Troisième visite d'un ministre français en Algérie en perspective du déplacement de François Hollande à la fin de l'année. Nicole Bricq, la ministre française du Commerce extérieur, fera le déplacement accompagnée d'une délégation d'hommes d'affaires avec comme objectif de relancer la coopération bilatérale.

La ministre française débute aujourd'hui son séjour. Elle arrive accompagnée de plusieurs dirigeants de PME françaises et se fixe pour objectif de «dessiner les contours d'un renouveau du partenariat économique global entre nos deux pays».

Un partenariat qui, de l'avis des spécialistes, reste en deçà des ambitions. Des deux côtés de la rive méditerranéenne, les discours appellent souvent à la redynamisation des échanges mais les chiffres restent têtus : la balance économique reste défavorable à l'Algérie.

La France est le premier fournisseur de l'Algérie avec 6 milliards de dollars, et son quatrième client avec 4,5 milliards de dollars en 2010, selon les chiffres des Douanes algériennes. La France est également le deuxième investisseur en Algérie et premier hors hydrocarbures mais des reproches sont souvent faits à la partie française. Récemment, le ministre du Commerce affirmait que l'Algérie avait besoin de partenaires durables pour l'accompagner dans son processus pour la construction d'une économie forte et productive, hors hydrocarbures. Il a plaidé pour «un partenariat qui doit passer du cadre commercial à celui d'un véritable transfert de savoir-faire et de technologies».

Des doléances qui seront transmises à son homologue français et qui ont souvent été au centre des discussions bilatérales.

Aux entreprises françaises qui réclament régulièrement un cadre juridique stable flexible pour améliorer le climat des affaires entre les opérateurs des deux pays, la partie algérienne a toujours répondu que le cadre global était propice aux investissements, appelant les opérateurs français à se départir de leur frilosité.

Les exportations vers l'Algérie sont réparties en cinq postes principaux : les biens d'équipement, l'industrie automobile, l'agroalimentaire, les biens de consommation, les biens intermédiaires. Ce sont les véhicules automobiles qui constituent les premiers produits exportés (16%), devant les produits pharmaceutiques (11%), les produits laitiers, les céréales et les équipements pour automobiles. Au niveau des investissements, les hydrocarbures viennent en tête et représentent 1,5 milliard de dollars avec des entreprises comme Total FinaElf et Gaz de France suivi des secteurs comme la pharmacie, la chimie (Henkel France dans les détergents), les transports, l'agroalimentaire ou encore la banque.

L'Algérie est néanmoins en attente d'engagements plus grands notamment dans l'industrie automobile. Le dossier Renault toujours en suspens fera certainement partie des sujets qui seront évoqués aujourd'hui et demain.

Nawal Imès

PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT

Sellal devant les députés, demain

C'est en tant que Premier ministre qu'Abdelmalek Sellal, qui a eu déjà à subir tant de fois l'épreuve parlementaire en tant que ministre des Ressources en eau, pointera demain mardi devant les députés. Il est attendu à l'hémicycle Zighoud-Youcef pour y exposer la déclaration de politique générale du gouvernement, en somme, le plan d'action de l'Exécutif.

Photo : Samir Sid

Le passage de Sellal devant les députés, une simple formalité.

Sofiane Aït Iflis - Alger (Le Soir) - Sa copie validée par le dernier Conseil des ministres, Abdelmalek Sellal descendra dans l'hémicycle quêter le quitus de l'Assemblée populaire nationale. Un quitus qu'il ne risque pas de se voir refuser, tant est que l'échafaudage parlementaire est conçu de sorte à ne pas contrarier le gouvernement, quand bien même ce dernier n'en soit pas l'émanation.

La majorité parlementaire plus que confortable étant l'apanage du binôme FLN-RND, les deux segments partisans qui configurent l'Alliance présidentielle, laquelle s'est vouée discours et action au soutien du programme du président de la République, le passage du Premier ministre devant les députés relèvera, donc, à coup sûr, de la simple formalité.

Si d'aventure il viendrait à essuyer quelques remarques, celles-ci n'iraient pas jusqu'à remettre en cause son effort d'élaboration. Le bruit pourrait venir des rares poches de l'opposition encore admises à l'APN. Ces dernières pourraient s'offusquer de ce que Sellal vienne leur soumettre son plan d'action alors que son prédécesseur dans la fonction, Ahmed Ouyahia, en l'occurrence, est parti sans qu'il se plie à l'obligation de présenter son bilan devant l'Assemblée.

Des députés n'ont d'ailleurs pas manqué de souligner ce travers typiquement algérien qui fait que les gouvernements s'abstiennent de rendre compte devant le Parlement auprès duquel ils prennent pourtant soin de valider leurs programmes.

A ce reproche qui ne ratera pas de lui être fait, Sellal devrait s'attendre aussi à quelques contestations de fond, notamment sur certains dossiers économique d'importance névralgique, comme la révision de la loi sur les hydrocarbures. Une révision qui, déjà, suscite une controverse, en ce sens qu'elle balise le terrain devant l'exploitation des gaz non conventionnels, à travers des allégements fiscaux préconisés pour les investisseurs dans le domaine.

Sellal pourrait également s'entendre demander de s'expliquer sur les articulations concrètes de son plan d'action, s'agissant notamment de la réhabilitation du service public et de la lutte contre la corruption. Mais en définitive, sa copie ne risque pas de subir d'altération. Elle passera comme une lettre à la poste.

S. A. I.